



**NaoCab**

Cabinet d'avocats  
dédié au droit du travail

# REQUALIFICATION DU CDD EN **CDI**

Ce qu'il faut savoir

*Le recours au CDD est  
strictement encadré.*

*En cas d'irrégularité, la  
sanction peut être lourde :  
la requalification en CDI.*





**NaoCab**

Cabinet d'avocats  
dédié au droit du travail

1

## CAS OÙ LA REQUALIFICATION DU CDD EN CDI **EST POSSIBLE**

Le CDD est quasiment automatiquement requalifié en CDI dans les cas suivants :



Méconnaissance du principe selon lequel le CDD ne peut avoir ni pour objet ni pour effet de pourvoir durablement à un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise



Méconnaissance des dispositions relatives au recours (motif), à la durée, au terme et au renouvellement du contrat



Absence de contrat écrit ou de signature du contrat



Absence de définition précise du motif ou d'indication du nom et de la qualification de la personne remplacée



Non-respect du délai de carence ou des règles de succession de CDD



Non-respect des cas autorisés de recours au CDD



En pratique : une simple irrégularité peut suffire.



2

## CAS OÙ LA REQUALIFICATION DU CDD EN CDI **N'EST PAS POSSIBLE**

Certaines mentions sont considérées comme  
purement informatives :



Convention collective applicable



Coordonnées des organismes  
de retraite / prévoyance



Montant de la rémunération  
et ses composantes



Leur omission ne suffit pas à entraîner la requalification,  
mais peut ouvrir droit à des dommages-intérêts en cas de préjudice.



**NaoCab**

Cabinet d'avocats  
dédié au droit du travail

3

## EFFETS DE LA REQUALIFICATION SUR LA **RELATION CONTRACTUELLE DE TRAVAIL**



Le salarié est réputé en CDI depuis le premier CDD irrégulier (ancienneté, droits conventionnels, etc.)



La requalification ne modifie que le terme : elle n'a pas d'effet automatique sur la durée du travail



Le salarié peut obtenir un rappel de salaire pour les périodes interstitielles entre CDD successifs s'il prouve qu'il s'est tenu à disposition de l'employeur



Les sommes versées au titre des CDD (indemnité de fin de contrat, compléments de précarité, etc.) lui restent acquises



**NaoCab**

Cabinet d'avocats  
dédié au droit du travail

4

## INDEMNISATION DU SALARIÉ



Le salarié a droit à une indemnité de requalification au moins égale à un mois de salaire



Le salarié peut cumuler l'indemnité de requalification avec d'autres indemnités pour non-respect des règles du CDD



**Notamment : indemnité pour transmission tardive du CDD**

Confirmé par un arrêt récent de la Cour de cassation  
du 25 mars 2026 (n° 23-19.526)



**NaoCab**

Cabinet d'avocats  
dédié au droit du travail



## À RETENIR

Le CDD est un outil utile...  
mais risqué s'il est mal utilisé.

Une vigilance juridique  
s'impose à chaque étape.





# NaoCab

Cabinet d'avocats  
dédié au droit du travail

**CONTACTEZ  
NOUS**



2 rue Jean Jacques  
Rousseau  
44000 Nantes



02 40 35 38 60



[naocab-avocats.com](http://naocab-avocats.com)